

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1025

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Domaine Public DP

1025

## 30% de bacheliers, et après...

L'Europe bouscule les traditions ou les conformismes au-delà du champ des négociations ouvertes avec Bruxelles. L'éducation, cette citadelle des souverainetés nationales, régionales, cantonales, ne semble concernée que par le principe de la libre circulation des personnes qui implique une reconnaissance réciproque des diplômes. En apparence, la règle semble la même que celle de la circulation des marchandises où une norme technique propre à un seul pays ne doit pas dissimuler un protectionnisme de fait; un diplôme ne saurait de même réserver des chasses gardées. En fait, le système d'éducation touche à la vie d'une société. Rien à voir avec la forme des prises électriques ou le diamètre des conduites sanitaires. Donc la Suisse se distingue en Europe par un taux très bas de maturités ou de bacs: même pas 15% contre 30 ou 40% chez nos voisins.

Ce très faible quota a deux explications: une sélection plus forte et l'existence de voies parallèles, diverses selon les cantons, aboutissant à des diplômes de culture générale plus ou moins spécialisés (pédagogiques, commerciaux).

Le 30% qui est un doublement et que l'on prétend viser sera atteint plus facilement qu'on ne pourrait l'imaginer. De deux manières. D'abord par un élargissement du recrutement gymnasial. En fait il est déjà en cours. Les Vaudois, par exemple, vont voir reflourir les baraques dans la cour de tous les gymnases en attendant la construction de un, deux, trois établissements supplémentaires. D'autre part, il y aura changement d'étiquettes. Les diplômes cantonaux seront (ou sont, la décision est déjà prise pour les Romands et les Tessinois) des titres équivalant à la maturité, donc euro-convertibles et donnent accès à l'Université, sous certaines conditions.

Cette révolution, à ce stade, ne sera donc pas aussi coûteuse qu'il semble. Le bac et ses équivalents deviendront ce qu'était (dans le canton de Vaud) le certificat d'études secondaires: ouvert

aussi à ceux qui entraient directement dans la vie professionnelle. A la fin du siècle, la société, plus riche, va offrir un supplément de formation.

Les choix difficiles commencent après. Il y en a deux qui ne sont pas posés clairement: la mission de l'Université et l'allocation des ressources disponibles.

Il semble exclu que l'Université puisse sans autre doubler sa capacité d'accueil, même si on lui en fournissait les locaux et les moyens. A côté des facultés qui font connaître très haut leurs exigences, telle la médecine, on assistera — on assiste déjà —, notamment en sciences humaines, à un gonflement des effectifs avec ses effets inévitables: une scolarisation de l'enseignement et une sélection tardive avec des taux d'échec dépassant 50%. Ce qui est un énorme gaspillage de forces, d'argent et d'espoirs.

Selon Moritz Arnet, secrétaire général de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, il faut envisager, et il s'y emploie en collaboration avec l'OFIAMI, la création d'écoles spécialisées non universitaires.

Cette proposition est digne d'être explorée, mais elle a, il faut le dire d'emblée, ses limites et ses dangers: elle renforce les formations très longues, jusqu'à vingt-cinq ans, qui sont de dépendance financière et sans contact avec la vie professionnelle. Et l'on n'écarte pas le risque, après l'égalisation des diplômes, de recréer des «voies à complexe d'infériorité» face à l'Université qui continuera à être dispensatrice de titres de haut prestige social.

Il faudrait étudier en priorité de nouvelles formes d'«apprentissage», propres à intéresser de nombreuses professions du tertiaire. Elles ne seraient accessibles qu'à partir d'un bac. Elles auraient le mérite d'établir un contact direct avec la vie professionnelle, de casser partiellement la dépendance financière; la formation théorique qui devrait rester importante pouvant être

AG

(suite à la page 3)